



ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
BULLETIN D'INFORMATION DE NOVEMBRE

Bonjour à vous,

Voici des nouvelles de plus en plus « fraîches », à l'image de la saison, vous informant de la vie scolaire des élèves de notre école. De défi en défi, nous traversons les semaines à une vitesse vertigineuse et nous voilà déjà rendus en novembre!

Bonne lecture,

Madame Mélanie et Madame Anik, votre équipe de direction

DATES IMPORTANTES

Jeudi 7 novembre :	Fin de la 1 ^{re} étape
Vendredi 8 novembre :	Journée pédagogique, le service de garde est ouvert
Vendredi 22 novembre :	Journée pédagogique, le service de garde est ouvert

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - CALENDRIER DES RENCONTRES

Voici les dates des réunions du conseil d'établissement, lesquelles sont ouvertes au public et débutent à 18 h 30.

- 2 décembre 2024;
- 10 février 2025;
- 14 avril 2025;
- 12 juin 2025.

BULLETIN – 1^{RE} ÉTAPE

L'étape se termine le 7 novembre.

Le bulletin de votre enfant sera disponible sur Mozaïk dans la semaine du 18 novembre.

Nous profiterons de la fin de la première étape pour faire une rencontre parent-enseignant. Des détails sont à venir. Vous recevrez plus de détails à ce sujet de la part de l'enseignant de votre enfant. Il est possible que certains enseignants aménagent l'horaire des rencontres différemment en raison de conflits d'horaire.

TENUE VESTIMENTAIRE POUR L'EXTÉRIEUR

SVP, prévoir des vêtements appropriés au climat du jour. Il est important que votre enfant soit vêtu adéquatement pour aller à l'extérieur (manteau, pantalon, tuque, mitaines et bottes). N'oubliez pas de bien les identifier! Prendre note que beau temps, mauvais temps, nous favoriserons TOUJOURS une sortie à l'extérieur lors des récréations, que ce soit le matin ou le midi.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE DURANT / APRÈS LES CLASSES

Nous vous demandons de **toujours** vous présenter au secrétariat lorsque vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe. De plus, si vous venez chercher votre enfant à la fin de la journée, merci de vous présenter au service de garde ou l'attendre à l'extérieur, dans le débarcadère des parents.

Par mesure de sécurité, aucun adulte n'est autorisé à circuler librement dans l'école ou la cour.

Aucune circulation n'est permise après les heures de classe. Les élèves ayant oublié un effet personnel ne pourront pas y retourner.

Merci de collaborer à un encadrement sécuritaire pour vos enfants!

NOUVEAUTÉ : ORGANISATION SCOLAIRE

Nous souhaitons vous informer de l'adoption d'une nouvelle [Politique](#) et [Procédure](#) concernant l'organisation scolaire au CSSRS. Après plusieurs mois de réflexion et de consultation, un nouveau Service de l'organisation scolaire (SOS) a été créé pour mettre en œuvre ces changements. Voici l'essentiel à retenir :

Qu'est-ce que le Service de l'organisation scolaire (SOS)?

Le SOS a pour mission de mieux coordonner des aspects importants de la scolarité de vos enfants, notamment :

- La gestion des inscriptions,
- La répartition des élèves entre les écoles,
- Le transport scolaire,
- Les services de garde.

Le SOS vise à harmoniser ces services pour améliorer leur efficacité et répondre aux besoins de chaque élève.

Pourquoi ce nouveau service?

L'objectif est de rendre nos opérations plus efficaces et efficaces en :

- Réduisant les trajets en transport scolaire en assignant les élèves aux écoles les plus proches,
- Optimisant les places dans les transports et les services de garde,
- Améliorant la coordination entre les différents services.

Quel impact pour vous et vos enfants?

Des changements dans les inscriptions au transport scolaire et aux services de garde sont à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire. D'ici là, nous vous tiendrons informés de tous les détails nécessaires pour vous y préparer.

Merci de votre collaboration!

INFO-ALERTE – CONDITION MÉTÉOROLOGIQUE DIFFICILE

Mode veille

Chaque jour, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) reçoit et analyse des prévisions météorologiques spécialisées et ciblées pour la région permettant d'évaluer les conditions à venir d'heure en heure. Cette analyse permet au CSSRS de passer en **mode veille la journée précédant une condition météorologique difficile**, si nécessaire. Cette veille est publiée sur la [page Facebook](#) ainsi que sur le [site du CSSRS](#).

Le jour même

Avant 5 h le matin, lorsque les conditions climatiques l'exigent, le Service des ressources financières et du transport scolaire (SRFTS) collecte les données et parcourt les routes sur le territoire du CSSRS afin de prendre la décision quant à la suspension ou non des cours et du transport scolaire.

Cette opération se fait en tenant compte de différentes sources météorologiques et en collaboration avec plusieurs intervenants :

- la direction du SRFTS;
- le régisseur (évaluation des routes);
- les transporteurs scolaires;
- les autres centres de services scolaires de l'Estrie;
- la Commission scolaire Eastern Townships;
- la Société de transport de Sherbrooke (STS);
- les responsables du déneigement municipal et provincial.

Prise de décision

La direction du SRFTS communique les observations, avant 6 h, à la Direction générale pour la prise de décision. Cette dernière tient autant compte des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied. De nombreuses personnes participent à l'analyse et à la prise de décision, mais considérant le vaste territoire du CSSRS et ses particularités urbaines et rurales, il est possible que la décision ne reflète pas la réalité de l'environnement de chacun de ses 47 établissements.

Où et quand trouver l'information?

Dès que possible, entre 6 h et 6 h 30, le CSSRS annonce s'il y a suspension des cours et du transport scolaire. Dans le cas de la suspension des cours et du transport scolaire, l'information se trouve sur les comptes [Facebook](#) et [X](#) ainsi que sur la boîte vocale du CSSRS. Une alerte rouge apparaît également en haut du site du CSSRS. Les médias régionaux sont également informés simultanément.

RAPPEL - MOZAÏK PORTAIL PARENTS

Nous rappelons qu'il est important pour les parents de se créer un compte Mozaïk pour :

- Accéder aux bulletins;
- Consulter les retards et les absences;
- Visualiser les états de compte de l'école;
- Etc.

Pour s'y rendre, cliquez sur <https://portailparents.ca>

Pour une première inscription, veuillez-vous référer au document « [Procédure de connexion à Mozaïk](#) ».

Mozaïk portail parents est développé à l'externe du CSSRS et est utilisé par chaque centre de services scolaire du Québec.

DÉGUSTATION SMOOTHIES

Dégustation de Smoothies à l'école Desjardins

En novembre, les élèves auront la chance de déguster des smoothies à l'école.

Les smoothies sont connus comme des boissons à base de fruits frais ou congelés et sont généralement additionnés de yogourt, de lait ou encore de jus et de glace.



En plus d'être délicieux, les smoothies sont nutritifs et peuvent être fait rapidement le matin pour accompagner le petit déjeuner. Vous pouvez faire cette recette à la maison en remplaçant le jus par du lait et compléter avec une tranche de pain à grains entiers.

L'enseignant de votre enfant, vous informera quelques jours avant l'activité.

Attention Allergie

Si votre enfant est **allergique ou intolérant** à l'un des ingrédients proposés, veuillez en informer l'enseignant(e) dès que possible. Il vous sera possible de fournir une autre collation.



Voilà la recette du smoothie qui sera dégusté !

1 tasse de jus d'orange
½ banane
1/3 tasse de yogourt à la vanille sans lactose
1 tasse de petits fruits de champs (Fraises, mûres, framboises, bleuets)

Donne environ 2 tasse (500ml)

À savourer avec le sourire!

Votre comité santé!



NOUVELLE POLITIQUE SCOLAIRE SUR LES VOYAGES

Depuis peu, une nouvelle politique a été mise en place par le Centre de service scolaire de Sherbrooke (CSSRS) concernant les voyages pendant l'année scolaire.

Il faut savoir que la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les élèves de l'école pendant les 180 jours de l'année scolaire. Nous savons que chaque situation est différente, mais nous sommes dans l'obligation de vous aviser de cette règle.

En retirant votre enfant de l'école pendant cette période, vous devez savoir que l'enseignante ne fournira aucun travail scolaire et ne fera pas de rattrapage au retour. Vous serez donc responsable de la scolarisation de votre enfant.

Absence prolongée de l'élève pour voyage ou autre activité

Toute absence de plus de 5 jours ouvrables consécutifs du calendrier scolaire est généralement considérée comme une absence non motivée si elle n'est pas appuyée par un billet médical ou un billet officiel reçu d'une autorité compétente et indépendante des parents ou de la famille. En plus des conséquences disciplinaires pouvant être appliquées par l'école, des effets négatifs sur les apprentissages et sur les résultats scolaires sont à prévoir par le parent. Il appartient au parent de faire le suivi avec la direction de l'école.

Toute absence de plus de 20 jours ouvrables consécutifs du calendrier scolaire, à la suite par exemple d'un voyage ou d'un séjour à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke ou encore pour tout autre motif, est automatiquement considérée comme une absence non motivée si elle n'est pas appuyée par un billet médical ou un billet officiel reçu d'une autorité compétente et indépendante des parents ou de la famille. Pour de telles situations, l'établissement scolaire doit alors annuler l'inscription de l'élève. L'élève qui demeure au Québec doit alors être inscrit à l'enseignement à la maison par le parent ou inscrit dans une autre école reconnue du Québec. L'élève en voyage à l'extérieur du Québec doit respecter les exigences de fréquentation scolaire qui s'applique à destination. À son retour, une nouvelle fiche d'inscription doit être complétée à l'école d'appartenance et l'élève sera soumis aux différentes règles prévues dans la présente procédure d'admission et d'inscription ainsi que dans la Politique d'admission et d'inscription (dont les documents requis pour l'adresse de résidence et l'évolution possible de la capacité d'accueil de son école d'origine).

Outre des motifs d'absence reconnus officiellement à la Loi sur l'instruction publique ou aux règles de sanction des études qui en découlent, des cas de force majeure ou humanitaire peuvent être exceptionnellement considérés par la direction de l'établissement scolaire pour surseoir aux conséquences des absences non motivées prolongées de plus de 5 jours et de plus de 20 jours mentionnées précédemment. Cette décision exceptionnelle de la direction d'école (de ne pas appliquer cette directive) doit être objectivée avec la direction des Services éducatifs ou avec le secrétaire général. Le motif ainsi que le gestionnaire consulté doivent être consignés au dossier de l'élève.

Les règles qui encadrent les services éducatifs de l'école publique québécoise ne prévoient pas de services pédagogiques à distance par l'école d'origine lors de l'absence prolongée d'un élève, que son absence soit motivée ou non. Des situations jugées particulières par les autorités scolaires peuvent tout de même justifier le recours à certains services éducatifs offerts par le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à la demeure de l'élève ou à l'hôpital si ces services sont disponibles en fonction des ressources nécessaires pour les prodiguer, le tout après une analyse approfondie de la situation.

FRIPERIE ÉCOLE

La friperie aura lieu au gymnase de l'école le 11 décembre. Nous vendrons les vêtements avec un prix par sac. D'autres informations seront communiquées bientôt sur la page de l'évènement.

https://www.facebook.com/events/1218925969390710/?active_tab=discussion

Cueillette de dons de vêtements



La classe de Mme Audrey de l'école Desjardins recherche des dons de vêtements pour un projet de friperie en partenariat avec le RAME.

Nous acceptons les vêtements de toutes les grandeurs et styles. Veuillez-vous assurer que les vêtements sont en bon état.

Vous pouvez venir porter vos dons directement à l'école Desjardins ou au RAME du 11 novembre au 6 décembre.

Merci de nous aider!